

Le fil d'une tragédie : 148 personnes tuées par les gangs en 13 jours en plaine du Cul-de-Sac, selon le RDNP

81 maisons et 57 véhicules incendiés

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article28286>

Extrait du rapport du 10 mai 2022 du Réseau national de défense des droits humains (Rnndh) sur les incidents violents survenus du 24 avril au 6 mai 2022, dans le cadre des affrontements entre gangs rivaux à la Plaine du Cul-de-Sac

Document transmis à AlterPresse

V. RECONSTITUTION DES FAITS ENREGISTRÉS

40. Le 22 avril 2022, comme un fait qui ne semble avoir aucun lien proprement dit avec la guerre, un (1) agent de la PNH monté à bord d'une motocyclette est passé par Shada, devant la base des Chen Mechan. Ce dernier a été capturé puis décapité et ses restes ont été calcinés parce que les membres des Chen Mechan ont estimé qu'il était un informateur des 400 Mawozo. Pourtant, il s'était présenté comme un agent de la PNH. Ainsi, une partie de la population qui avait eu vent de cet incident, s'attendait à une intervention de l'institution policière.

41. Le 23 avril 2022 dans l'après-midi, des tirs d'armes automatiques ont été entendus à Tabarre et à la Croix-des-Bouquets. Ceci a contribué donc à maintenir un vent de terreur dans la zone.

42. Le 24 avril 2022, peu avant 5 heures du matin, des camionnettes, des autobus ainsi que de nombreuses motocyclettes ont transporté des individus lourdement armés à Michaud, Butte Boyer, Rue Mapou prolongée et à Marécage. Tout de suite après, plusieurs rafales d'armes automatiques ont été entendues et les hostilités sont engagées : Il s'agit des membres du gang des 400 Mawozo qui se sont rendus dans les zones susmentionnées, fief de la base des Chen Mechan.

43. Le déroulement des attaques par zone peut se résumer ainsi :

- A Butte Boyer et à Marécage – zone située entre Butte Boyer et Mapou – les 400 Mawozo se sont introduits dans les maisons, ont tiré de force des personnes trouvées sur les lieux et les ont assassinées en pleine rue. Ils ont tué d'autres personnes à l'intérieur même des maisons avant d'y mettre le feu. Au moins quarante-huit (48) personnes ont été assassinées. Plusieurs de ces victimes se trouvaient à Lakou 7 kout Kouto. De plus, dix-sept (17) jeunes femmes qui ont été surprises par le gang des 400 Mawozo dans un motel à Nan Galèt, zone Butte Boyer Prolongé, ont été assassinées avant d'être jetées dans des puits d'eau et dans des latrines. Trente (30) maisons et vingt-cinq (25) véhicules ont aussi été incendiés à Butte Boyer et à Marécage.
- A Corridor Djo et à Santo 2, au moins quarante-sept (47) personnes ont été assassinées. Dix-sept (17) corps ont été constatés par la population dont celui d'un bébé. Les trente (30) autres ont été enterrés dans des fosses communes creusées par la base des Chen Mechan. Elles avaient passé plusieurs jours par terre et leurs cadavres décomposaient. Au moins cinquante-et-une (51) maisons et trente-deux (32) véhicules ont été incendiés, entre Corridor Djo et Santo 2.
- A Carrefour Marassa, au moins vingt-trois (23) personnes ont été tuées.
- A Cité Ti Baka localisée entre Butte Boyer et Lakou Mapou, se trouve la Fondasyon Ti Zanmi de Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE. Les 400 Mawozo sont arrivés sur les lieux, ont tué toutes personnes rencontrées puis les ont carbonisées sur place. Au moins quinze (15) victimes y ont été assassinées. Plusieurs ont été décapitées. D'autres ont été jetées dans des puits et dans des latrines.
- A Cité Doudoune, situé après le pont de Tabarre, six (6) personnes au moins ont été assassinées puis décapitées. Les têtes ont été emportées par les bandits armés.
- A Lillavois deux (2) personnes ont été tuées.
- Des cadavres de nombreuses victimes assassinées ont été aussi jetés dans la Rivière grise.

44. Le 24 avril 2022, l'attaque a été très virulente à Butte Boyer et au Corridor Djo particulièrement. Le nombre de victimes dans ces zones y est donc très élevé. C'est à Marécage cependant que plus de victimes ont été jetées dans des puits ainsi que dans des latrines.

45. Le même jour dans l'après-midi, des blindés de la PNH affectés à l'Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO) se sont rendus sur les lieux de l'attaque. Ils transportaient des membres de gangs armés faisant partie du G-9 an Fanmi e Alye, accompagnés de leur leader Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, de Mathias SAINTIL, de Iscard

ANDRICE, de Dieulel DELET alias Ti Watson, tous chefs de gangs armés, venus en renfort à la base des Chen Mechan.

46. Alors et contre toute logique, les attaques se sont intensifiées dans le fief des Chen Mechan : d'une part, les 400 Mawozo continuaient de s'en prendre à la population. Ils fouillaient des maisons, localisées notamment entre Santo 15 et 19, se sont présentés comme des agents de la PNH pour qu'on leur ouvre les portes et ont tué les hommes ainsi que les garçons qu'ils rencontraient. Les femmes et les filles ont été violées avant d'être assassinées pour la plupart.

47. De leur côté, les Chen Mechan ainsi que les autres chefs de gangs faisant partie du G-9 an Fanmi e Alye, s'en sont pris aux membres de la population qui ont toujours dénoncé leurs exactions. Alors a débuté une chasse en règle. Ainsi, du 24 avril au 5 mai 2022, les bandits armés de la base des Chen Mechan ont fouillé des maisons localisées dans leur propre fief, avec en leur possession, des listes de noms. Ils ont traqué des personnes particulièrement des jeunes qui, selon eux, entretenaient des rapports avec Orluche EMILE alias Pè Lebrén ou qui auraient pu faciliter les attaques des hommes jadis chassés par eux de Butte Boyer.

48. Le 29 avril 2022, plusieurs unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH) - Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), Police Frontalière (POLIFRONT), Corps des Brigades d'Intervention Motorisées (CBIM), accompagnées d'une dizaine de soldats des Forces Armées d'Haïti (FAD'H) ont sillonné certaines zones en conflit avant de se poster à Marécage, à l'entrée de Butte Boyer. Peu après leur départ, les affrontements ont repris avec plus de violence.

49. Le 2 mai 2022, le gang des 400 Mawozo a pris le contrôle de plusieurs zones qui jadis faisaient partie du territoire de la base des Chen Mechan. Parmi ces zones on compte Barbancourt, Shada, Carrefour Marin, Lathan, Lizon et zone Radio MBC. Ce jour-là, des unités spécialisées de la PNH, encore une fois accompagnées de soldats des Forces Armées d'Haïti, sont intervenus. Ceci a porté les 400 Mawozo à s'écarter sans toutefois abandonner les espaces nouvellement acquis.

50. Le 5 mai 2022, dans la zone de Marécage, entre Butte Boyer et Mapou, sept (7) membres de la base des Chen Mechan ont affirmé à leur chef Claudy CELESTIN qu'ils n'en pouvaient plus et qu'ils voulaient abandonner la guerre. Ils ont été froidement abattus.

VI. BILAN DES PERTES HUMAINES ET MATERIELLES

51. Du 24 avril au 6 mai 2022, de nombreuses exactions ont été enregistrés :

- Des personnes ont été assassinées par balles, à coups de machettes, de haches ou de couteaux ;
- Des personnes ont été carbonisées à l'intérieur même de leurs maisons incendiées ;
- Des personnes ont été carbonisées dans les rues, avec des pneumatiques ;
- Des femmes et des filles sont victimes de viols collectifs et répétés ;
- Des personnes ont été blessées par balles ;
- Des personnes ont été blessées et mutilées à coups de machettes, de haches ou de couteaux ;
- Des maisons ont été incendiées.

52. Au moins cent-quarante-huit (148) personnes ont été assassinées dont sept (7) bandits faisant partie de la base des Chen Mechan, exécutés par leur chef, Claudy CELESTIN alias Chen Mechan connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE :

- A Butte Boyer et à Marécage au moins quarante-huit (48) personnes ont été assassinées parmi elles, dix-sept (17) jeunes femmes qui se trouvaient dans un motel à Nan Galèt, zone Butte Boyer prolongé ;
- A Corridor Djo et à Santo 2, au moins quarante-sept (47) personnes ont été assassinées. Dix-sept (17) cadavres ont été carbonisés. Trente (30) autres ont été enterrés dans des fosses communes creusées par la base des Chen Mechan ;
- A Carrefour Marassa, vingt-deux (23) personnes ont été tuées ;
- A Cité Ti Baka, localisé entre Butte Boyer et Lakou Mapou, quinze (15) personnes ont été assassinées ;
- A Cité Doudoune, six (6) personnes au moins ont été assassinées puis décapitées. Les têtes ont été emportées par les bandits armés ;
- A Lillavois, deux (2) personnes au moins ont été tuées ;
- A Marécage, sept (7) bandits faisant partie de la base des Chen Mechan sont froidement exécutés.

53. Quatre-vingt-une (81) maisons au moins ont été incendiées dans les zones attaquées soit trente (30) à Butte Boyer et à Marécage et cinquante-et-une (51) autres à Carrefour Djo et à Santo.

54. Cinquante-sept (57) véhicules ont été incendiés au moins, soit vingt-cinq (25) à Butte Boyer et à Marécage et trente-deux (32) entre Corridor Djo et Santo 2.

VII. DECLARATIONS DES AUTORITES JUDICIAIRES

55. Selon les autorités judiciaires avec lesquelles le RNDDH s'est entretenu, depuis les attaques, les activités au niveau du Parquet près le Tribunal de première instance de la Croix-des-Bouquets sont totalement paralysées.

56. Cependant, selon le commissaire du gouvernement de ce ressort, Maître Roosevelt ZAMOR, l'action publique a été mise en mouvement contre certains des individus impliqués dans les événements sus-décrits. De plus, le Parquet reste à la disposition du Tribunal, de la DCPJ et de toutes autres institutions, en cas de besoin.

57. Le juge titulaire du Tribunal de paix de la Croix-des-Missions, Maître Jean Kesner LAPOINTE, a affirmé qu'en raison de la virulence des attaques, le Tribunal n'a pu effectuer aucun constat de personnes tuées ou de dégâts matériels enregistrés durant cette guerre des gangs. Il pense qu'il aurait pu le faire s'il avait pu compter sur un dispositif de sécurité, ce qui n'est pas le cas.

58. Le juge titulaire du Tribunal de paix de la Croix-des-Bouquets Maître Anyl CIVIL a pu, de son côté, procéder au constat de trois (3) cadavres, non loin du marché Seradôt, à Bon Repos.

VIII. CONSEQUENCES DE LA GUERRE ET SITUATION ACTUELLE

59. Au tout début des attaques, de nombreuses familles se sont barricadées chez elles, croyant que celles-ci cesseraient vite. Elles ont passé plusieurs jours pour la plupart, sans possibilité de sortir, en manque d'eau, de nourriture, sans électricité et sans possibilité de recharger leur téléphone portable pour prendre contact avec leurs proches.

60. Elles sont aussi nombreuses les familles qui se sont rendues chez des proches dans le département de l'Ouest, sur la place de Clercine et à Kay Castor, un établissement scolaire localisé à côté de la place de Clercine.

61. La guerre ayant perduré, d'autres familles, notamment celles qui ont des enfants en bas âge, ont été obligées de se déplacer en grand nombre pour se réfugier à l'Archaie, dans le département de l'Ouest ainsi que dans plusieurs villes des départements de l'Artibonite, du Centre et du Nord.

62. Depuis le 6 mai 2022, un calme apparent est enregistré dans certaines zones de la Plaine du Cul-de-Sac où les attaques ont cessé. Des familles qui avaient abandonné leur maison, y sont retournées.

63. Tenant compte cependant, de la situation de tension qui sévit encore à la Plaine du Cul-de-Sac, le RNDDH estime que ce calme apparent n'a aucune base solide puisqu'aucun des deux (2) gangs armés rivaux n'a été ni désarmé ni démantelé. Et par conséquent, la peur, alimentée en grande partie par des messages circulant sur les réseaux sociaux, se reflète sur le visage des riverains, notamment ceux et celles qui ont choisi de retourner chez eux, au moment même où d'autres profitent de cette accalmie pour se déplacer.

IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

64. Du 24 avril au 6 mai 2022, deux (2) gangs armés bénéficiant de part et d'autre, de l'appui d'autorités étatiques et de personnes gravitant autour du pouvoir en place, s'affrontent. Jamais attaques armées n'ont été aussi virulentes : des personnes ont été assassinées par balles, d'autres décapitées, certaines autres, jetées dans des latrines et dans des puits d'eau. Des femmes et des filles ont été violées. Des cadavres ont été minutieusement hachés et pris en photos qui ont circulé sur les réseaux sociaux, dans l'objectif de maintenir une terreur innommable au sein de la population en général et de la communauté de la Plaine du Cul-de-Sac en particulier.

65. Plusieurs personnes blessées par balles ont aussi succombé à leurs blessures, nombre d'entre elles n'ayant pas pu se déplacer pour aller à l'hôpital.

66. Si au début des attaques, la population n'avait à craindre que les actions du gang des 400 Mawozo, après l'arrivée sur les lieux des membres du G-9 an Fanmi e Alye venus en renfort aux membres de la base des Chen Mechan, elle a aussi essuyé la hargne de ces derniers. Ils ont profité du chaos qui existait pour éliminer des membres de la population qui étaient contre leurs agissements dans la communauté et dénonçaient leurs exactions. Ils ont aussi exécuté tout jeune qui aurait pu aider, selon eux, les 400 Mawozo à organiser le raid du 24 avril 2022, en fournissant à Orliche EMILE alias Pè Lebren, des informations précises relatives au fonctionnement de la base des Chen Mechan. Ainsi, si le groupe agresseur reste et demeure le gang des 400 Mawozo, la base des Chen Mechan a largement contribué à faire grimper exponentiellement le nombre de personnes victimes, en attaquant ceux et celles qui vivent dans son propre fief.

67. Selon les informations fournies par les riverains, certaines victimes et des proches de victimes, dans huit (8) zones bien déterminées, savoir Butte Boyer, Marécage, Corridor Djo, Santo, Carrefour Marassa, Cité Ti Baka, Cité Doudoune, Lillavois, au moins cent-quarante-huit (148) personnes ont été assassinées :

- Quarante-huit (48) à Butte Boyer et à Marécage ;
- Quarante-sept (47) à Corridor Djo et à Santo ;

- Vingt-trois (23) à Carrefour Marassa ;
- Quinze (15) à Cité Ti Baka
- Six (6) à Cité Doudoune ;
- Deux (2) à Lillavois.

68. C'est à Butte Boyer, à Marécage et au Corridor Djo que le plus grand nombre de victimes a été enregistré. Cependant, sept (7) parmi elles sont des bandits qui ont été exécutés par le chef de la base des Chen Mechan, base à laquelle ils appartenait.

69. Le RNDDH estime que cette nouvelle attaque armée est enregistrée en raison du fait que la vie n'a aucune importance en Haïti tant pour les autorités en général que pour celles-là même qui sont appelées à protéger la population :

- Du 24 avril au 6 mai 2022, un massacre d'une cruauté inouïe a été perpétré. Pourtant, au plus haut niveau de l'Etat, aucune réaction n'a été enregistrée, en dépit du fait que des bilans partiels mais pas moins lourds, de pertes humaines et matérielles, aient déjà été présentés ;
- Le parquet près le Tribunal de première instance de la Croix-des-Bouquets a affirmé avoir mis l'action publique en mouvement contre quelques-uns des bandits impliqués dans le massacre à la Plaine du Cul-de-Sac. Toutefois, les exactions dans la zone, perpétrés tant par le gang des 400 Mawozo que par la base des Chen Mechan ne datent pas du 24 avril 2022. Et, faut-il le rappeler, les rares fois où des bandits membres des 400 Mawozo ont été arrêtés, ils ont été rapidement libérés par le parquet près le tribunal de première instance de la Croix-des-Bouquets, sur instance d'autorités politiques de la zone ;
- Les juges de paix des tribunaux localisés dans les zones touchées par cette énième guerre, ne se sont pas mobilisés pour procéder à des constats et élaborer des procès-verbaux, en vue de les transférer au parquet, pour la mise en mouvement de l'action publique ;
- Les autorités policières, encore une fois, sont indexées par une frange de la population victime qui estime que l'institution policière a pris fait et cause pour la base des Chen Mechan.

70. Pourtant, au-delà du nombre de victimes, ce sont des hommes, des femmes et des enfants – donc des personnes – qui ont été assassinés. Ce sont aussi de nombreux enfants qui sont devenus orphelins, sous le regard parfois indifférent mais souvent complice, des autorités étatiques.

71. En ce sens, le RNDDH ne cessera jamais de répéter que depuis plusieurs années, les autorités étatiques qui se sont succédé ont fait choix de la gangstérisation de l'Etat comme nouvelle forme de gouvernance. Elles fournissent des armes et des munitions aux gangs armés, pratiquent et favorisent la contrebande pour faciliter l'entrée sur le territoire national d'armes illégales dont 76 % passent par le port de Port-au-Prince. Et, pour ne pas avoir à se justifier, depuis 2012, sous la présidence de Joseph Michel MARTELLY, les différentes brigades anti-contrebande qui opéraient dans les ports, aéroports et postes frontaliers du pays ont été toutes démantelées.

72. Le RNDDH souligne encore une fois qu'aujourd'hui, le plus grand fournisseur en armes et munitions – tant des gangs armés membres du G-9 an Fanmi e Alye que des gangs qui ont choisi de ne pas faire partie de cette coalition – reste et demeure l'Etat haïtien. Viennent ensuite des anciens élus, des membres du secteur privé des affaires et d'autres personnalités politiques qui veulent prendre le pouvoir et qui croient que les gangs armés constituent la seule voie à leur portée, pour ce faire.

73. Enfin, le RNDDH estime qu'il est regrettable qu'à chaque attaque armée, il est reproché à l'institution policière de s'allier à l'un des gangs protagonistes, généralement ceux qui sont proches du pouvoir et regroupés depuis juin 2020, autour du G-9 an Fanmi e Alye. Cette attitude a toujours eu pour conséquence de porter les groupes rivaux à être plus virulents dans leurs attaques.

74. Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de :

- Mettre fin à la protection des gangs armés ;
- Mettre fin au trafic illégal d'armes et de munitions qui leur permettent d'alimenter les gangs armés ;
- Mettre fin à la politisation de la PNH ;
- Porter la PNH à mettre fin à cette pratique d'appuyer les gangs armés du pouvoir ;
- Enquêter sur les policiers qui sont de connivence avec les bandits armés, particulièrement ceux qui mettent à la disposition du G-9 an Fanmi et Alye, des matériels et équipements policiers ;
- Reprendre le contrôle du territoire aujourd'hui livré aux gangs armés ;
- Mettre fin au règne de l'impunité ;
- Protéger la population haïtienne.